

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 33-2023

Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale - Demande de crédit d'investissement

Date : 07/02/2023 - 19h.00

Lieu : Salle de municipalité

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Pascal GOLAY (Président / PLR-PVL)	X		
Lysiane ADAMINI (Les Verts)	X		
Marc CHAMBAZ (Les Verts)	X		
Roland DELAPIERRE (UDC)	X		
François DELAQUIS (PSR)	X		
Simon FAVRE (Fourmi rouge)	X		
Florian GRUBER (PLR-PVL)	X		
Jeton HOXHA (PSR)	X		
Mehmet KORKMAZ (Fourmi rouge)	X		

Invité(s) :

Jean-François Clément, Syndic et Municipal Administration générale, Finances, Informatique et Sécurité

Romain Roy, Chef de service Informatique

Didier Divorne, Municipal Bâtiments, Domaines et Logement

Marco Natale, Chef d'office Système

Olivier Rossi, Chef d'office Réseau

Introduction :

Ce préavis a pour but de répondre au besoin de renouvellement de la structure informatique de la Ville de Renens, la plupart du matériel arrivant en bout de garantie fin 2023.

Le préavis expose de manière précise tous les détails relatifs à ce renouvellement, nous n'allons donc pas le refaire dans ce rapport.

Toutefois, pour résumer les points importants,

- Le réseau ne répond pas aux exigences actuelles et sécuritaires.
- L'outil informatique doit mieux correspondre aux places de travail flexible.
- Le réseau doit garantir une stabilité et une efficacité importante.
- Le traitement des données doit être efficace.

Ainsi, le renouvellement devra prendre en compte :

- Avec la fin des machines virtuelles, il sera nécessaire d'avoir de vrais postes de travail, principalement des portables afin de garantir une meilleure gestion, notamment pour le home office.
- La fin de garantie pour les serveurs en décembre 2023 (la garantie était de 7 ans soit 5+2).
- La technologie obsolète du pare-feu.
- Le manque de pièces de réserve pour la gestion du réseau.
- L'octroi au minimum d'une adresse mail à tous les collaborateurs de la ville via un abonnement à Office 365, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Questions de la commission :

- Qu'en est-il de la sécurité des données lors du télétravail ?
*L'accès se fait par un VPN avec doubles facteurs d'authentification (code qui change toutes les 30 secondes). De plus, le disque dur est codé via BitLocker.
Les collaborateurs sont également sensibilisés sur le sujet.*
- Qu'en est-il de la formation du personnel en matière de sécurité informatique ?
Il y a une formation pour la sécurité qui a été donnée à tous les employés. Une charte informatique va être faite. Pour la formation globale (Office ou les logiciels spécifiques, elle est donnée au sein même des services).
- Pourquoi ne pas avoir profité du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romand) ?
N'aurait-on pas eu de meilleurs prix ?
*Parce qu'on a loupé le train en 2021, on n'a donc pas pu faire partie de l'appel d'offres et on ne peut pas monter en cours de route.
Pour le prix, le PAIR fonctionne un peu comme une centrale d'achat pour faciliter ces derniers, mais au niveau du prix, il n'y a pas de grandes différences. Mais en contrepartie, on a une plus grande autonomie et un plus grand choix.*
- Est-il prévu à terme de rejoindre le PAIR ?
À voir lors du prochain renouvellement du matériel, mais pas avant plusieurs années.
- Qu'en est-il de la veille de sécurité informatique ?
*Le service informatique reçoit les bulletins de sécurité des différents fournisseurs.
Concernant l'audit, la dernière a eu lieu en 2018. Une nouvelle aura lieu lorsque tout le nouveau système sera en place.*
- Est-ce qu'il y aura des formations pointues pour le personnel concerné
Pas pour l'instant, mais cela peut être prévu selon les besoins.
- Qu'en est-il du reporting des incidents (sécurité informatique)
Il existe actuellement un système de reporting assez vieillissant. Le nouveau système sera beaucoup plus fin tout en garantissant la protection des données.
- Existe-t-il une cellule de crise en cas d'hacking important ?
Pour l'instant il n'existe pas une telle cellule ni de processus. Toutefois, cela reste une évidence à terme.
- Existe-t-il un responsable de la sécurité.
Cela n'existe pas à Renens. Ce sujet est de la responsabilité du Chef du service informatique.
- Peut-on se connecter du VPN depuis n'importe quel poste
Non, que depuis le matériel de la commune.
- Les données de 365 sont-elles aussi sauvegardées dans les backups ?
Oui, le système est compatible.
- Il existe des formations OnLine sur la sécurité informatique, par exemple au canton (VD, GE) ; question : Est-il prévu d'utiliser ces formations pour le personnel de la commune ?
Non, pas pour l'instant

- Est-ce que la durabilité est prise en compte dans les appels d'offres ?
C'est principalement le point « énergie » qui a été pris en compte ainsi que d'augmenter la garantie et la durée de vie des équipements informatiques (de 5 à 6 ans).
- Est-ce que toutes les sauvegardes se retrouvent au même endroit ?
Brain Serve a deux salles distinctes. De plus, un autre backup physique se retrouve tout à fait ailleurs.
- Que va devenir le matériel qui sera changé ? Avez-vous pensé aux associations par exemple à Renens.
Précisions : on ne change que le matériel obsolète. À noter que la commune travaille avec des associations comme Restart (reconditionnement), écoles formatrices (par exemple matériel de test). Il est également envisageable de travailler avec des associations comme l'AVIVO. Le but est de prolonger la vie de ces équipements et pas de les envoyer à la benne. Cela dit, le matériel doit être « nettoyé » avant d'être donné, d'où l'intérêt de passer par Restart.
- Ce préavis se concentre la mise en place des infrastructures techniques et peu sur les outils de transformation numérique : workflow, approbation électronique, gestion des archives, gestion et suivi des demandes. L'informatique est au service de l'administration communale mais également du public.
Qu'est-ce qui est prévu pour améliorer la communication entre l'administration et le public ? Exemple : suivi des demandes – système de ticketing (système service now par exemple)
C'est hors de ce préavis. Mais un portail citoyen est un projet en cours.
- Est-ce qu'il y a des conséquences pour les associations intercommunales (par exemple POL ou SDIS).
POL est géré par Prilly, pour le SDIS, oui, ils seront plus ou moins impactés, mais la prestation sera refacturée.
- Est-ce que le Canton a son mot à dire. Est-ce qu'il y a des exigences particulières ?
En dehors des interconnexions réseaux, il n'y a pas de conséquences. Les données sont échangées normalement (SPOP ou autres)
- Est-ce que le coût par poste de travail a été calculé ?
Oui, les coûts sont un peu inférieurs à la situation actuelle (env. 1500.- pour le matériel). Par contre, le coût avec licences n'est pas connu.

Délibération de la commission

La commission estime que le projet est bien construit. C'est un projet qui répond à un besoin bien établi, la situation actuelle est critique tant pour la sécurité que pour l'usage ou la maintenance. Elle perçoit également que les besoins de formation sont importants et qu'il est nécessaire que la municipalité le prenne bien en compte.

Détermination de la commission

C'est à l'**unanimité** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

La commission

Pascal GOLAY (Président / PLR)

Lysiane ADAMINI (Les Verts)

Marc CHAMBAZ (Les Verts)

Roland DELAPIERRE (UDC)

François DELAQUIS (PSR)

Simon FAVRE (Fourmi rouge)

Florian GRUBER (PLR-PVL)

Jeton HOXHA (PSR)

Mehmet KORKMAZ (Fourmi rouge)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 33-2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 1'121'200.- TTC pour la refonte de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, des logiciels et de la place de travail des collaboratrices et des collaborateurs.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 1100.3068.5060 – Changement de l'infrastructure informatique.

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 7.5 des incidences financières pour un montant total de CHF 293'300.- TTC réparties dans la section No 1100 – Informatique, comptes Nos 1100.3111.02, 1100.3162.03 et 1100.3185.02.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.5 des incidences financières..

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Secrétaire municipal :

Jean-François CLEMENT

Michel VEYRE